

07 fév 2007 -13:06

Programme Vacances-Travail Canada-Belgique en vigueur depuis janvier 2007

L'Accord entre la Belgique et la Canada relatif au régime «vacances-travail » est entré en vigueur début janvier 2007.

L'Accord entre la Belgique et la Canada relatif au régime «vacances-travail » est entré en vigueur début janvier 2007.

Programme Vacances-Travail Canada-Belgique en vigueur depuis janvier 2007
Bruxelles, 6/02/2007. L'Accord entre la Belgique et la Canada relatif au régime «vacances-travail » est entré en vigueur début janvier 2007. La Belgique a déjà conclu deux accords de ce type, l'un avec l'Australie et l'autre avec la Nouvelle Zélande. Le but de cet Accord est de permettre à de jeunes ressortissants belges (âgés de 18 à 30 ans) de se rendre au Canada et à de jeunes ressortissants canadiens répondant aux mêmes critères d'âge, de se rendre en Belgique pour un séjour d'une durée maximale d'un an au cours duquel ils auront l'occasion de s'imprégner du mode de vie d'accueil. La finalité première de cet Accord est donc de permettre à leurs bénéficiaires de séjourner en tant que « vacanciers » dans un autre pays tout en ayant la possibilité éventuelle de compléter leurs ressources par l'exercice d'un travail. Cet Accord énumère les conditions auxquelles les jeunes doivent satisfaire pour pouvoir s'inscrire dans son cadre et décrit la procédure à suivre pour obtenir les visas nécessaires. Il précise également les droits et obligations régissant la situation des ressortissants de chacun des pays concernés lorsqu'ils séjournent sur le territoire de l'autre partie dans le cadre de ce régime « vacances-travail ». De plus amples informations concernant les modalités pratiques d'application de cet Accord sont disponibles sur divers sites Internet. Pour les jeunes Belges souhaitant se rendre au Canada, le site suivant peut être consulté : www.vacances-travail.ca. Des informations générales sur le Canada se retrouvent sur le site : www.ambassade-canada.be. Et pour les jeunes Canadiens désirant se rendre en Belgique : www.diplomatie.be/montreal

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be